

Compte rendu de séance

Séance du 31 Janvier 2022

L'an 2022 et le 31 Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Mme BERNITT Dagmar, Maire

Présents : Mme BERNITT Dagmar, Maire, Mmes : BEGUE Estelle, LANTEUIL Laurence, MM : ROBERT Alain, THOMAS Christian, TOURTE Gregory

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SOULADIE Cédric à Mme BEGUE Estelle

Excusé(s) : M. DUFOURD Thierry

Absent(s) : Mme SAEZ Clarisse, M. LAGO Yannick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6

Date de la convocation : 24/01/2022

Date d'affichage : 24/01/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture de Dreux

Le : 02/02/2022

Et publication ou notification

Du : 02/02/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEGUE Estelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

FDI - Réfection rue du Lilas et rue du Cimetière - 2022-01

FDI - Réfection de la porte d'entrée de la mairie - 2022-02

FDI - Réfection rue du Lilas et rue du Cimetière

Réf : 2022-01

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réalisation des travaux suivants : Réfection rue du Lilas et rue du Cimetière à Bérrou-la-Mulotière pour un montant de : 17 028,00 € H.T.

Et autorise le maire à demander des subventions Il sollicite à cet effet une subvention du département.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Conseil Départemental (FDI 50%)	8 514€
Autofinancement	8 514€
TOTAL	17 028,00€ H.T soit 20 433.60€ T.T.C.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

FDI - Réfection de la porte d'entrée de la mairie

Réf : 2022-02

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de réalisation des travaux suivants : Réfection rue de la porte d'entrée de la mairie à Béro-la-Mulotière pour un montant de : 7203,79 € H.T.

Et autorise le maire à demander des subventions. Il sollicite donc le département pour cette demande.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Conseil Départemental (FDI 50%)	3601,89 €
Autofinancement	3601,90 €
TOTAL	7203,79 € H.T soit 7600 € T.T.C.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 1)

Questions diverses :

- Des futurs projets de voiries sont en pourparlers car de nombreuses routes sont très abimées.
 - La porte d'entrée du cimetière a été réparée par Mr THOMAS Christian, conseiller.
 - Notre étang communale connaît un dépôt de déchets trop important ainsi que des dégradations.
- Le conseil municipal réfléchit donc à l'installation d'un système d'accès sécurisé et donne de son temps pour entretenir notre village durant l'absence de notre employé communal.

Séance levée à : 20 :30

En mairie, le 04/02/2022

Le Maire

Dagmar BERNITT

